



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Fourniture d'hébergement en familles hôtes, de transport en bus et shuttle, et de visites

1- Identification de la personne publique et du pouvoir adjudicateur

Dénomination et adresse des établissements et services acheteurs

Lycée Général et Technologique GAY LUSSAC
B.P. 52
23 Boulevard Gambetta
0230 CHAUNY CEDEX

Ordonnateur : Monsieur Bertrand PEDOUX

Comptable assignataire : Madame l'Agent Comptable du LGT GAY LUSSAC

Affaire suivie par : Madame Dijoux - Téléphone : 03 23 39 12 12 le matin / 03 23 40 20 50 l'après-midi
Courriel : gest.0022008x@ac-amiens.fr

2- Procédure

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

3- Objet et durée du marché

Le marché a pour but l'organisation d'un PROJET DE VOYAGE AU PAYS DE GALLES du 25 au 29/09/2023.

Le marché est n'est pas alloti.

4- Description des fournitures ou prestations

Le LGT GAY LUSSAC de Chauny engage une consultation d'entreprises en vue d'organiser un VOYAGE AU PAYS DE GALLES du 25 au 29/09/2023 (soit 5 jours et 4 nuits) pour 55 élèves et 5 accompagnateurs avec une prestation complète : transport, hébergement, repas, et visites.

La prestation attendue comprendra :

- Le transport en bus grand tourisme vidéo et toilettes qui sera disponible durant tout le séjour.
- Traversée en Shuttle. (pas en Ferry)
- L'hébergement en familles hôtes en pension complète à Cardiff ou alentours.
- Les visites selon le descriptif ci-dessous
- Une assurance annulation individuelle et collective jusqu'au jour du départ sans frais et sans condition. Elle contiendra une clause d'annulation en cas d'interdiction des voyages par les autorités françaises ainsi que les modalités de remboursement.

DESCRIPTIF DES PRESTATIONS ATTENDUES

Projet Pays de Galles 2023

Lundi 25 septembre-vendredi 29 septembre 2023 (voire samedi tôt dans la nuit)

55 élèves - 5 accompagnateurs

Traversée en shuttle

Trajet = 8-9h en car + pauses

Hébergement à Cardiff ou dans les environs

- Horaire et lieu du départ : départ lundi 25 septembre matin tôt de Chauny (rue Eure et Loir) heure d'arrivée : vendredi tard/samedi tôt dans la nuit.
- Shuttle

- familles d'accueil à Cardiff ou alentours, limite de 10km alentour pour éviter les retards. Si les familles doivent être basées ailleurs, il faudra que cela soit justifié.

- Il y aura des déplacements pour chaque visite du meeting point avec les familles jusqu'au lieu de visite.
- Paniers-repas fournis par les familles le midi
- Les visites peuvent être interverties entre matin et après-midi ainsi que les jours. Les changements de "couples" de visites matin-après-midi peuvent être faits dans la limite de logique géographique

Départ le 25/09 tôt le matin

lundi 25/09 :

Millennium/Principality Stadium
Principality Stadium, Westgate Street, Cardiff CF10 1NS

mardi 26/09

matin : Techniquet, Cardiff + Planetarium : Star Tours (ou autre expo disponible au planétarium)

Techniquet, Stuart Street, Cardiff, CF10 5BW

après-midi : Caerphilly Castle :

Castle St, Caerphilly CF83 1JD, Royaume-Uni

mercredi 27/09

Matin : Visite du Big Pit Museum à Blaenavon :

Pontypool NP4 9XP, Royaume-Uni

après-midi : Brecon Beacon Mountain Railway - Return Journey : 13:00 (1pm)

Pant Station, Merthyr Tydfil, Mid Glamorgan CF48 2DD, Royaume-Uni

(contact : enquiries@bmr.wales ; <https://www.bmr.wales/all-rides/return-journey/> ; +

Phone
441685722988)

+ Cardiff Castle, free visit

Castle Street, Cardiff

jeudi 28/09 : matin: Visite des Roman Baths, Bath :

Stall St, Bath BA1 1LZ, Royaume-Uni

après-midi :

Visite guidée de la ville (à pied)

Bath Walking Tours with Bath Insider Tours

Vendredi 29/09 :

matin : route vers la France

après-midi : Wadworth Distillery Northgate Brewery, Devizes, Wiltshire, SN10 1JW

5- Date limite des offres et modalités de transmission

Les offres sont à déposer sur le site de l'AJI-Gestion pour l'éducation au plus tard le 20/06/2023 à 18 heures.

6- Contenu de l'offre

Le candidat transmettra :

- L'acte d'engagement selon le modèle joint dûment rempli et signé par le candidat,
- L'offre du candidat (faisant apparaître le prix hors taxes, le montant ainsi que le taux de la TVA et le prix toutes taxes comprises),

7- Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue.

Les critères de jugement des offres sont :

- Qualité du service: 50 %
- Prix : 50 %

8- Délais d'exécution et modalités de paiement

Les prestations ou fournitures devront être exécutées aux dates indiquées du voyage.

Les prix proposés sont fermes et définitifs. Ils sont exprimés hors taxes, le taux de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix.

Les prix comprennent tous les frais afférents à ce voyage ainsi que toutes les charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif sur facturation en 3 exemplaires avec virement en euro selon les dispositions légales en vigueur. (Paiement d'un acompte fin Février 2020 et solde début avril 2020)

En cas de dépassement des délais de paiement, le taux des intérêts moratoires sera celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

9- Publicité

Un avis relatif à la présente consultation est publié :

- Sur le site internet « association des journées de l'Intendance », à la rubrique « marchés publics » <http://www.aji-france.com/>

10- Notification

Le marché sera notifié au titulaire après dépouillement des offres. Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site <http://www.aji-france.com/>.

11- Pénalités encourues pas le titulaire

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le Cahier des Clauses Administratives Générales et Techniques de Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS) en vigueur.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020407115&fastPos=2&fastReqId=1887451667&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

12- Résiliation

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 34 du CCAG-FCS.

13- Règlement des litiges

Tout contentieux sera porté devant le tribunal Administratif d'Amiens.

A Chauny, le 22/05/2023

Le Proviseur

Bertrand PEDOUX

